



Est ce que cela peut apparaitre sur mon casier judiciaire

Par **hrc72**, le **23/07/2012 à 22:16**

Bonjour, j'ai postulé à un emploi où il est demandé un casier judiciaire vierge. Il y a environ six ans j'ai été auditionné pour usage et possession de stupéfiants par les gendarmes, j'ai pris mes empreintes et une photo, puis j'ai eu un rappel à la loi. Ma question est : est-ce que cela peut apparaître sur mon casier judiciaire ?

Par **aaliyah0805**, le **31/07/2012 à 23:28**

apparemment sur un autre site d'information juridique, un rappel à la loi n'est pas une condamnation, donc ne figure pas dans le casier.